

SITTOMAT

Comité Syndical

4 mars 2026

Délégués :

Gilles VINCENT, Président
Robert BENEVENTI
Robert BERTI
Christine SINQUIN
Luc DE SAINT-SERNIN
Ange MUSSO
Michel LE DARD
Bernard MARTINEZ
Chrystelle GOHARD
Patrick BOUBEKER
Jean-Luc VITRANT
Patrick MARTINELLI
Hélène BILL
Jean TEYSSIER
Jean-Luc GRANET
Albert TANGUY

Christophe DELIGNY, DGS

ORDRE DU JOUR

I. Adoption des procès-verbaux de la Commission mixte du 4 février 2026 et du Comité syndical du 11 février 2026	4
II. Compte-rendu des décisions du syndicat	4
Décision 2026-03 portant approbation de l'avenant n°2 au marché de travaux de mise en place de trémies et pont bascule sur le quai de transfert de Manjastre	5
Décision 2026-04 portant approbation de l'avenant n°1 au marché d'AMO relative à la mise en place de trémies et pont bascule sur le quai de transfert de Manjastre	5
III. 1960 – Modification de la durée d'amortissement du génie civil du centre de tri	5
IV. 1961 – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025	6
V. 1962 – Révision de l'AP-CP relative à l'opération de construction du centre de tri des collectes sélectives du SITTOMAT	6
VI. 1963 – Adoption du budget primitif 2026 du SITTOMAT	7
VII. 1964 – Autorisation de signer les marchés relatifs au traitement des déchets reçus dans les déchèteries	10
VIII. 1965 – Autorisation de signer le marché d'entretien, maintenance et transports des bennes de la CCMPM	11
IX. 1967 – Autorisation de signer l'avenant n°2 au marché de mise à disposition, entretien, maintenance et transport des bennes du Golfe de Saint Tropez	12
X. 1968 – Renouvellement d'une activité accessoire au profit de Monsieur Michel MARIN	12
XI. 1969 - Renouvellement d'une activité accessoire pour l'aide technique et administrative à la gestion des dossiers relevant de la CCMPM.	13
XII. Questions diverses	13
Avenant n°4 au marché global de performances de conception, construction, exploitation, maintenance du centre de tri des collectes sélectives	13
XII. Questions diverses	13

La séance est ouverte sous la présidence de Gilles VINCENT.

Le Président

Bonjour à tous. Je suppose que l'on a largement le quorum. C'est dommage, on aurait pu se revoir la semaine prochaine, si on n'avait pas eu le quorum. A priori, c'est notre dernier Conseil syndical. J'ai calculé ce matin, cela fait 30 ans, même un peu plus parce que je ne me souviens plus exactement de la date, que je suis dans le SITTOMAT. J'ai été d'ailleurs le plus jeune élu - je crois que je l'avais déjà dit. J'aime bien faire ça, je me suis remémoré tous nos collègues aujourd'hui disparus qui, pendant des années, ont fait ce que le syndicat est aujourd'hui, le plus grand syndicat du Var, mais c'était relativement facile, un syndicat qui est connu nationalement et qui a été à l'origine de l'association AMORCE, puisque, lors de la première réunion - je n'y étais pas - c'était Jean-François FOGACCI qui y était, et le syndicat a été, comme on dit, au baptême d'AMORCE. Tous ces élus qui se sont succédé se sont impliqués, puisqu'il fallait avoir le courage à l'époque, notamment de dire « on crée un syndicat pour éliminer la décharge de Lagoubran ». Je le répète souvent, un match de football à Bon-Encontre a été arrêté à cause des fumées acides qui provoquaient des irritations à la gorge, et c'est l'arbitre qui avait arrêté le match. Donc, pour ne plus avoir de décharge à Lagoubran et avoir une unité d'incinération à l'endroit où elle est, il fallait avoir le courage. J'ai passé les premiers mois, parce que je travaillais à l'étranger à l'époque, à accompagner le Docteur FOGACCI pour faire le tour de tous les habitants du quartier pour leur expliquer ce qui allait se passer. Il y avait donc besoin d'un technicien, et le technicien c'était moi. C'est comme ça que j'ai appris quelle était la fonction d'un vrai élu, c'est-à-dire aller au contact de la population. J'ai en mémoire d'avoir mangé la soupe avec des gens qui habitaient là, et je ne vous dis pas le nombre de pastis qu'on a bus. Ça, c'est resté dans ma mémoire.

Après la construction de cette usine, on a pris des décisions qui sont importantes, notamment la mise en place de la collecte sélective, c'était en 1996, il fallait aussi prendre cette décision. Ça a été compliqué, parce qu'on a pris une première décision en 1995, il n'y a pas eu unanimité. Le Président avait dit « si tout le monde n'est pas d'accord, on attendra », donc on a attendu un an. Le traitement des fumées sur les trois fours nous permet aujourd'hui d'avoir une unité de valorisation énergétique qui non seulement est conforme à la réglementation, et qui assure qu'il n'y a pas de problème pour la santé des gens qui habitent autour. Nous avons enlevé la valorisation énergétique des déchets verts, on a orienté vers une partie de compostage et une partie de broyage. Ce qui est intéressant au SITTOMAT, c'est que, toutes les années, nous avons des décisions importantes à prendre et nous avons pris des décisions importantes pendant ce mandat et j'espère que nous serons tous à l'inauguration du centre de tri à La Farlède qui progresse à la vitesse que l'on aurait dû avoir puisqu'il aurait dû être terminé. Je ne sais pas ce qui se passera dans les mois qui viennent, mais j'espère qu'on se retrouvera tous à l'inauguration du centre de tri. Dans quelques années, ceux qui seront encore là se rappelleront que c'est vous, c'est nous qui avons fait avancer, et ce n'est pas terminé, ceux qui viendront après auront à s'occuper des biodéchets. C'est un éternel recommencement le SITTOMAT. Merci à vous. Ceux qui s'arrêtent, passez de temps en temps au SITTOMAT. Et puis ceux qui sont dans la campagne, je souhaite à tous que du bon et que l'on se retrouve... Quand prévoyez-vous les élections ?

Christophe DELIGNY

Cela va dépendre des dates auxquelles les représentants de nos membres seront désignés. Il va falloir que l'on écrive au Golfe de Saint-Tropez car j'ai appris hier que la désignation des représentants devait se faire le 20 mai, le deuxième Conseil communautaire et non le premier. Nous, on a jusqu'au 22 mai, légalement, pour élire le Président. Donc on va peut-être écrire pour leur demander de le faire au premier Conseil.

Le Président

On va essayer de régler ça.

Toulon, le 4 mars 2026

Christophe DELIGNY

De toute façon, ce sera au plus tard le 22 mai.

Le Président

La deuxième question : quid de l'intervalle, il y a toujours le Conseil syndical tel qu'il est ?

Christophe DELIGNY

Non, on ne se réunit plus. Vous et vos vice-présidents expédiez les affaires courantes. Effectivement, on a fait en sorte de ne pas avoir de nouveaux marchés à attribuer, puisqu'on ne réunit plus la Commission d'appel d'offres.

Le Président

Tu as de la chance, Ange !

Christophe DELIGNY

On va vous laisser vous réinstaller ou pas, le plus tôt possible. Nous, on est prêts pour démarrer dès que nos délégués seront désignés. A part le Golfe qui est un peu tardif, c'est prévu pour début mai.

Le Président

On verra. A chaque jour suffit sa peine. Bonne chance à tous ! J'espère à très bientôt. J'ai été ravi d'être à vos côtés pour prendre toutes ces décisions que nous avons prises pendant ce mandat. Merci à vous.

On va démarrer. On a eu une Commission mixte la semaine dernière, et à cette occasion, on a passé en revue, comme on le fait d'habitude, l'ordre du jour de ce Comité syndical. Donc, officiellement, je vous demande d'adopter les procès-verbaux de la Commission mixte du 4 février et du Comité syndical du 11 février.

I. Adoption des procès-verbaux de la Commission mixte du 4 février 2026 et du Comité syndical du 11 février 2026

Le Président

Avez-vous des questions ou des commentaires ? Non ? Donc je considère que c'est adopté.

Les procès-verbaux de la Commission mixte du 4 février 2026 et du Comité syndical du 11 février 2026 sont adoptés à l'unanimité.

II. Compte-rendu des décisions du syndicat

Le Président

Le compte-rendu des décisions du syndicat, on a deux décisions.

Décision 2026-03 portant approbation de l'avenant n°2 au marché de travaux de mise en place de trémies et pont bascule sur le quai de transfert de Manjastre

Décision 2026-04 portant approbation de l'avenant n°1 au marché d'AMO relative à la mise en place de trémies et pont bascule sur le quai de transfert de Manjastre

Christophe DELIGNY

Ce sont deux décisions qui concernent les travaux en cours sur le quai de transfert de Manjastre, à Bormes-les-Mimosas, et qui concernent d'une part le lot travaux, lot numéro un, auquel on passe un avenant numéro deux. C'est un avenant qui permet de reconstituer le sol sous dallage, puisque, comme je l'avais déjà dit, quand on a creusé, on a trouvé du déchet. Il a fallu purger et remettre du gros béton pour pouvoir asseoir notamment le pont bascule et donner effectivement un fond de forme stable au pont bascule et également du côté des nouvelles trémies. C'est un avenant numéro deux qui pèse 40 000 euros, à peu près 5 % du montant du marché, qui fait suite à un avenant numéro un qui pesait un peu plus de 10 000 euros pour un peu plus de 1 % du marché. L'avenant numéro un concernait le renforcement du réseau d'alimentation électrique, puisqu'on n'avait pas suffisamment de puissance pour alimenter les nouvelles trémies du quai de transfert.

La deuxième décision est un peu un corollaire. Les délais des travaux sont un peu plus longs que prévus, en lien notamment, mais pas seulement, avec la nature du sol. On avait prévu 8 semaines de travaux. On finira à 16. On a un assistant au maître d'ouvrage qui nous accompagne sur toute la durée, notamment au niveau des réunions de chantiers. Donc, cela nécessite d'augmenter également les prestations de cet AMO. Là, on a effectivement une augmentation de 23 000 euros qui constituent un avenant numéro un. Les travaux, je suis allé la semaine dernière, avancent bien. On devrait terminer normalement avant fin avril.

Le Président

Vous avez des questions là-dessus ? Non ? On passe aux délibérations.

III. 1960 – Modification de la durée d'amortissement du génie civil du centre de tri

Le Président

La première, c'est la modification de la durée d'amortissement du génie civil et du centre de tri. Lors de la Commission mixte, il y a eu des...

Christophe DELIGNY

On a revérifié. C'est vrai qu'on avait trouvé curieux, dans le tableau de la délibération, qu'il y ait une durée d'amortissement sur le génie civil et les bâtiments du centre de tri de 20 ans. C'était correct. Quand on était encore en M14, on avait bien cette durée de 20 ans. Dans le tableau qui nous est soumis, on n'a pas en première colonne les durées actuelles et en deuxième colonne les durées nouvelles, 30 à 40 ans. On a repris le tableau quand on est passé en M57 où on avait mis en première colonne les durées d'amortissement de la M14 et les nouvelles durées d'amortissement de la M57. Donc, c'était bien 20 ans qu'on avait à l'époque, avant de passer en M57. Comme on ne modifie pas le tableau, on ne le modifie que de ce qui change, c'est bien cette partie-là qui change et c'est bien 40 ans.

Robert BENEVENTI

On a vu ça avec la Commission mixte qui a donné son avis favorable. Le centre de tri, ça va durer évidemment longtemps puisqu'il y a du béton. On nous propose de le mettre à Toulon, le 4 mars 2026

40 ans, ce qui va nous permettre d'avoir un amortissement plus faible sur une plus longue durée et donc de pouvoir encorder plus facilement ça sur les budgets actuels et à venir.

Le Président

Des questions ? Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

La deuxième délibération à rentrer dans le budget, la 1961, reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025.

IV. 1961 – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025

Robert BENEVENTI

Comme toutes les collectivités, nous avons le droit de reprendre par anticipation les excédents. Soit on a pu adopter le CFU. Si on n'a pas pu l'adopter, ce sont principalement des problèmes du logiciel Helios de l'Etat, qui a pris un certain retard. Mais en ce qui nous concerne, nous avons pour la section de fonctionnement les résultats de l'exercice 2025 qui sont repris, 2 571 161 euros, le résultat reporté de l'exercice intérieur de 2024 de 10 198 988 euros, ce qui nous donne un résultat de clôture 2025 de 12 770 150 euros. Le solde d'exécution de la section d'investissement, le solde d'exécution de l'exercice 2025 est un excédent de 4 837 721 euros. Le solde d'exécution reporté de 2024, c'était un déficit de - 6 812 390 euros, ce qui donne un solde d'exécution de clôture en 2025, un déficit de 1 974 658 euros. Les restes à réaliser entre dépenses et recettes, c'est un déficit de 1 152 444 euros, ce qui nous fait un solde d'exécution de 3 127 103 euros en déficit.

Il vous est demandé d'adopter ces résultats, 12 millions d'euros d'excédents d'un côté et 3 millions d'euros de déficit de l'autre. Cela nous permet de décider de reporter au budget primitif 2026 du syndicat un montant de 9 643 046,89 euros à l'article comptable 02.

Le Président

Merci. Des questions ? Pas de questions. Je vous propose de passer au vote. Qui contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

On passe à la délibération 1962.

V. 1962 – Révision de l'AP-CP relative à l'opération de construction du centre de tri des collectes sélectives du SITTOMAT

Robert BENEVENTI

La création du centre de tri prévoyait pour 2025 en crédit de paiement notamment à partir de 2025, 20 633 303 euros et en crédit de paiement 2026, 9 712 350 euros. Avec les retards pris, on n'a pas payé d'avance forcément, en 2025, au lieu de 20 millions d'euros, c'est 5 781 636 euros, et on a reporté sur 2026 les crédits de paiement de 22 057 626 euros, et il restera un reliquat pour 2027 de 3 189 294 euros, si tout va bien.

Christophe DELIGNY

Sachant que ces 3 189 294 euros, ça correspond aux 15 % de soldes qu'on ne libère qu'après le constat d'achèvement de travaux et la levée des réserves de réception. Cela interviendra vraisemblablement début 2026 au constat d'achèvement de travaux, et il y aura les 10 % restants en 2027 quand on lèvera les réserves et qu'on fera la réception.

Le Président

Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

Toulon, le 4 mars 2026

On continue avec l'adoption du budget primitif 2026 du syndicat.

VI. 1963 – Adoption du budget primitif 2026 du SITTOMAT

Robert BENEVENTI

Vous l'avez sur l'écran, en résumé. Cela a été largement débattu en Commission mixte avec un avis favorable.

D'abord, ce que nous avons adopté comme principe, c'est la nécessité de répercuter les hausses subies, la TGAP et la variation des prix sur les dépenses de fonctionnement supportées par le syndicat, et à compenser la perte de recettes sur l'intéressement versé par le délégataire de l'usine du fait d'une baisse significative et durable des coûts de rachat de l'électricité. Cela se traduit par ce que vous avez à l'écran : la nouvelle redevance de traitement des OMR, 107,60 euros hors taxe par tonne, c'est-à-dire 7,10 euros de plus. Mais comme on bénéficie de la baisse de la TVA à partir du mois de mars, cette baisse de TVA est importante, de 10 %, elle tombe à 5,5 %, cela nous fait un tarif TTC augmenté mais limité à 2,95 euros la tonne. L'impact financier du report de mise en service du centre de tri des collectes sélectives, des économies nécessaires en matière de communication et de réalisation des PAV de tri, l'avancement à l'automne 2026 du passage de l'aire toulonnaise au mode des collectes multi-matériaux, le maintien des contributions financières annuelles en dépenses, les autres hypothèses budgétaires 2026, l'application d'une révision économique de 1,5 % des tarifs unitaires de prestations en dépenses, sauf le prix de l'aire toulonnaise en forte augmentation sur les quantités traitées en 2025, sous condition des mesures ci-dessus, les excédents de fonctionnement antérieur permettent d'assurer l'autofinancement de la PPI à l'exception des gros projets structurants que sont le centre de tri des collectes sélectives et la plateforme de compostage des biodéchets qui nécessitent le recours à l'emprunt.

Nous avons le tableau suivant qui récapitule et qui se termine par un total de budget à 112 460 722,49 euros. Bien entendu, ce budget, on doit le voter, il est réputé être voté chapitre par chapitre. Les votes qui vous sont demandés, c'est le crédit d'investissement voté au titre du présent budget en dépense, 30 825 858,73 euros, et en recette 33 952 961,95 euros. A l'intérieur de ces 33 millions, il y a le virement de la section de fonctionnement de 8 458 142,65 euros. Ça, ce sont les votes.

Ensuite, il y a les reports. En reste à réaliser, 1,152 444,75 euros en dépenses, et le solde d'exécution section d'investissement de 1 974 658,45 euros. Ce qui nous donne un total de sections d'investissement en dépenses et recettes de 33 952 961,95 euros.

Ensuite, les votes qui vous sont demandés, c'est les crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget, 78 507 760,54 euros en dépenses, 68 864 713,65 euros en recettes.

Comme vous le constatez, dans les dépenses figurent les 8 millions de virements à la section d'investissement, 8 458 142 euros. Evidemment, il faut équilibrer ce budget, et il s'équilibre par les résultats de fonctionnement reportés que l'on vient d'adopter de 9 643 046,89 euros. On arrive bien à un total de sections de fonctionnement équilibrés à 78 507 760,54 euros. Si cela ne vous donne pas le tournis, le total des budgets est de 112 460 762,49 euros. C'est une certaine responsabilité.

Le Président

Merci, Robert, de le rappeler, mais elle est commune.

Robert BENEVENTI

Elle est commune, évidemment.

Le Président

Hier soir, je faisais un sondage autour de moi en disant : « vous connaissez tous le SITTMAT. D'après vous, quel est son budget ? ». Sur une vingtaine de personnes, il y a quelqu'un qui a dit 100 millions. Je ne dirai pas qui, mais il n'y en a qu'un. Déjà, c'est exceptionnel à cause du centre de tri, mais quand même. Tu as raison de le dire, c'est une lourde responsabilité.

Robert BENEVENTI

Derrière, vous avez les slides que vous avez avec votre dossier, les grandes lignes. Vous avez donc les refus de tri, 28 millions d'euros, les déchetteries, 17 millions d'euros, les résultats de fonctionnement reportés 9,6 millions d'euros, CITEO qui nous donne 5,6 millions d'euros, le tri de Méditerranée Porte-des-Maures, 3,8 millions d'euros, le transport 3,7 millions d'euros, les participations financières, 2,9 millions d'euros, les recettes des déchetteries, 1,9 million d'euros et l'équilibrage de l'aire toulonnaise, 1,8 million d'euros. Vous avez toutes les recettes.

Ensuite, dans le slide qui suit, vous avez les dépenses avec le même type de présentation. Le plus gros de la dépense, c'est l'usine avec 23 829 000 euros, les déchetteries, 17,268 000 euros la collecte sélective de l'aire toulonnaise, 10 500 000 euros, le virement à la section d'investissement, c'est de l'épargne, 8 458 000 euros, les transports, 4 200 000 euros, et les tris du Golfe et de Méditerranée Porte-des Maures, 3 800 000 euros, la dotation aux amortissements est importante, il y a quand même 2 945 000 euros. Vous me direz que c'est de l'épargne forcée, mais quand même, il faut les sortir, comme on dit. Et la prochaine, ce sera 5 millions malgré les 40 ans, parce que sinon, c'était plus de 6 millions.

Voilà l'ensemble des détails qui nous permettent de voir dans le slide qui suit les recettes d'investissement, on se répète un petit peu, il y a quand même la ligne d'emprunt qui apparaît à 12,5 millions pour l'investissement 2026. Les subventions de CITEO, 450 000 euros, et nous avons une subvention au centre de tri de 1,915 million. Ce n'est quand même pas mal. La dotation aux amortissements, on la trouve ici en recette, 2,9 millions. Les opérations patrimoniales, 4,4 millions, c'est une opération de compte à compte. L'affectation des résultats de l'exercice de 2025, 1,974 million, et le virement de la section de fonctionnement de 9,591 millions.

Christophe DELIGNY

Pour ceux qui suivent, effectivement, le virement, je ne sais pas si vous vous souvenez, on était plutôt à 8,5 millions, mais il faut rajouter les restes à réaliser. C'est ce qui fait les 9,591 millions.

Robert BENEVENTI

En dépense, on retrouve effectivement les 33 952 000 euros - il y a trois colonnes. La colonne des nouvelles propositions avec le centre de tri à 22 millions, les colonnes bac et déchetterie 1,784 million.

Christophe DELIGNY

Dedans, il y a la préfiguration des passages aux multi-matériaux, même s'il est possible qu'on investisse moins si, notamment on a eu des discussions avec la Métropole de Toulon, il y a une volonté de la Métropole de reprendre en charge une partie de leur investissement. En tous les cas, c'est budgété. S'il faut le financer, on pourra le financer.

Robert BENEVENTI

Après, comme vous le constatez, il y a toute une série d'opérations qui sont dotées avec des chiffres estimatifs. Vous avez les opérations patrimoniales qui sont des opérations de compte à compte à 4 485 000 euros dans les dépenses, ce qui est normal. Les restes à

Toulon, le 4 mars 2026

réaliser en dépenses, ce qui vous sont présentés là, à hauteur de 1 152 445 euros, et le solde d'exécution de la section d'investissement de 1 974 658 euros que l'on a retrouvé en recette d'investissement sur le tableau. Tout cela nous montre l'équilibre de la section d'investissement.

On a vu la section fonctionnement, on voit la section d'investissement. Maintenant, on peut estimer que nous avons fait la présentation chapitre par chapitre du budget 2026. Si vous avez des questions, on va y répondre, bien sûr, c'est normal. Je pense que, compte tenu que ce document a été largement commenté en Commission mixte, on peut peut-être s'en tenir là.

Le Président

Sauf pour ceux qui aiment les chiffres, ils peuvent prendre ce dossier, le mettre sur la table de nuit et, le soir, vérifier si les comptes sont bons. Moi, je l'ai fait hier soir, juste parce qu'on m'a posé une question (combien coûte le tri sur la Métropole ?). J'ai expliqué que ce n'était pas zéro, parce que certains pensent que c'est zéro. Ce n'est pas zéro. En tous les cas, c'est nettement inférieur au prix que nous avons pour valoriser énergétiquement les déchets. Chaque tonne qui passe par le tri, c'est une économie. Mais je l'ai fait hier soir. Je n'arrivais pas à dormir en pensant qu'on avait une responsabilité collective de 111 millions d'euros. Merci aussi à nos services qui, depuis maintenant des mois, travaillent sur ce budget dans les conditions que vous savez, puisqu'on a eu les derniers chiffres de la trésorerie, lundi de la semaine dernière. Mais vous avez tous vécu ça puisque, dans nos communes, c'est pareil.

Robert BENEVENTI

C'est la France entière qui est sous Helios.

Le Président

La deuxième chose que je voulais dire, c'est que c'est budget, parce que tout le monde sait ce qui se passe actuellement et se rappelle ce qui s'est passé pendant la phase COVID avec le prix du gaz, le prix des énergies. On ne sait pas trop ce qui va se passer en termes de recettes, déjà, puisqu'on ne sait pas si le gouvernement arrivera à maintenir le prix d'achat de l'électricité. Vous savez que c'est fluctuant aussi en fonction. Aujourd'hui, il est bloqué par une décision de l'Etat. Il peut arriver que cette décision soit revue à la hausse. Bon, on verra tranquillement. Il va falloir voter le budget.

Robert BENEVENTI

A la fin de la délibération, il y a ce à quoi ça consiste, à la dernière page. Nous allons voter pour adopter l'exposé qui précède, adopter l'ensemble des annexes du présent budget, adopter les contributions communales telles que ci-dessus jointes en annexes, adopter le coût de traitement des ordures ménagères à 107,10 euros hors taxe la tonne TGAP comprise...

Le Président

Qui est un des plus bas de France, je précise.

Robert BENEVENTI

Adopter le coût de traitement des résidus facturés par le SITTOMAT Hôpital Sainte-Anne à 160,10 euros hors taxe la tonne TGAP comprise, adopter le tarif de destruction confidentielle de la société Azure Valorisation à 472,58 euros hors taxe la tonne et hors TGAP, plus 16 euros dans ce cas, adopter le coût de traitement des résidus assimilables aux ordures ménagères dans le cadre des vides de fosse comme suit, 147,08 euros hors taxe la tonne et hors TGAP, modulation possible en fonction des quantités, et, en huit, adopter le tarif des déchets hospitaliers à 231,13 euros hors taxe la tonne et hors TGAP, ce

tarif ne comprend pas la question des chariots. En neuf, adopter le tarif des déchets Cyclamed à 113,98 euros hors taxe hors TGAP, plus 16 euros. En dix, adopter le budget primitif 2026 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et, au niveau du chapitre, avec les chapitres opération d'équipement pour la section d'investissement. Et en onze, autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Merci. Merci encore une fois à nos collaborateurs. On passe au vote, s'il n'y a pas de questions.

Hélène BILL

J'avais une petite question. La contribution financière annuelle est basée sur le nombre d'habitants ou le tonnage des déchets ?

Christophe DELIGNY

Sur le tonnage d'ordures ménagères résiduelles incinérées.

Hélène BILL

Donc il faut faire des efforts.

Christophe DELIGNY

Après, c'est en proportion relative. Celui qui produit le moins paiera moins cher.

Le Président

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci. Merci, Robert. Je sors.

VII. 1964 – Autorisation de signer les marchés relatifs au traitement des déchets reçus dans les déchèteries

Ange MUSSO

Mes chers collègues, le Président est sorti par rapport à ses enfants qui pourraient potentiellement entraîner un conflit d'intérêts de sa part.

Il s'agit de passer un marché de dix lots. Le lot numéro 1, il s'agit des gravats propres de l'Est de l'aire toulonnaise. Le lot numéro 2, des gravats propres de l'Ouest de l'aire toulonnaise. Le lot numéro 3, les gravats propres du Golfe de Saint-Tropez. Le lot numéro 4, les verres plats avec ou sans menuiserie vitrée de l'Est de l'aire toulonnaise. Le lot numéro 5, les verres plats avec ou sans menuiserie vitrée de l'Ouest de l'aire toulonnaise. Le lot numéro 6, bois de classe A de l'Est de l'aire toulonnaise. Le lot numéro 7, bois de classe A de l'Ouest de l'aire toulonnaise. Le lot numéro 8, déchets des balayeuses du Golfe de Saint-Tropez. Le lot numéro 9, déchets verts de l'Ouest de l'aire toulonnaise. Et le lot numéro 10, déchets verts du Golfe de Saint-Tropez.

Il s'agit de tous les lots qui n'avaient pas été attribués à la société Ecorecept, qui arrivent à leur échéance et qu'il faut relancer. Ceux qui étaient attribués à la société Ecorecept, bien évidemment, le 1^{er} janvier 2024, avaient été attribués, les marchés avaient été passés.

La Commission de l'appel d'offres s'est réunie, et je vous propose de m'autoriser à signer les marchés à intervenir, en ce qui concerne le lot numéro 1 avec la société Pasini, le lot numéro 2 avec la société Pasini, le lot numéro 3 avec la société Pasini, le lot numéro 4 avec la société PAPREC Méditerranée, le lot numéro 5 avec la société PAPREC Méditerranée, le lot numéro 6 avec la société Croc Bois, le lot numéro 7 avec la société Revalvert, le lot

numéro 8 avec la société Solvalor, le lot numéro 9 avec la société Valsud et le lot numéro 10 avec la société Pasini, et dire, bien évidemment, que le budget prévoit le financement de ces dépenses.

Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Monsieur le Président, pour revenir, je pense.

Hélène BILL

Est-ce qu'il y a beaucoup de reconductions d'anciennes sociétés, ou est-ce qu'on est toujours sur les mêmes prestataires ?

Christophe DELIGNY

Sur les trois premiers gravats, c'était Pasini. C'est à nouveau Pasini. Après, effectivement, il y a des nouveaux. Sur les verres plats, on avait Paprec sur l'un des lots et on avait Sofovar sur l'autre, donc on a Paprec qui prend le deuxième lot. Après, sur le bois A, c'était Croc Bois, c'est Croc Bois et Revalvert. Sur le lot balayure, effectivement, on a une modification, c'était Sofovar, à Fréjus, c'est Solvalor à Marignane, qui prend les balayures du Golfe. D'ailleurs, on aura effectivement un avenant numéro deux à valider pour pouvoir transporter les déchets à Marignane. Après, sur les déchets verts, on a Valsud qui se succède à lui-même pour le compostage des déchets verts de l'Ouest toulonnais, on a également Pasini qui se succède à lui-même sur les déchets verts du Golfe de Saint-Tropez. En général, on n'a pas d'augmentation de tarifaire significative. Sur les gravats, un peu quand même, puisqu'on était sur des prix plutôt autour de 7-8 euros, et là, on attribue à 9,60 euros, donc les gravats augmentent un peu. Ce n'est pas beaucoup, mais les quantités sont relativement importantes, donc ce n'est pas neutre. On est sur quelques dizaines de milliers de tonnes, donc ce n'est pas neutre. On a Solvalor qui nous fait une proposition de traitement de balayure qui est très inférieure à ce que l'on peut connaître localement parce qu'ils ont une filière nationale qui est très éprouvée et qui est spécialisée en traitement de sites et sols pollués. Les balayures, c'est quelque chose qu'ils incorporent sans grande difficulté à leur process et donc à des coûts qui sont très compétitifs. Le seul inconvénient est que leur base est à Marignane et il faut pouvoir transporter ces déchets de balayure jusqu'à Marignane. Mais quand on fait la somme des deux, on est gagnant.

Ange MUSSO

Gilles peut revenir.

VIII. 1965 – Autorisation de signer le marché d'entretien, maintenance et transports des bennes de la CCMPM

Ange MUSSO

C'est un marché à bon de commandes. Les prestations étant réglées par l'application de bordereaux de prix unitaire aux quantités réellement exécutées, c'est une durée d'un an renouvelable trois fois, ce qui fait quatre ans pour une période d'un an supplémentaire. Il ne comprend plus la mise à disposition de bennes puisque celles-ci, on les a acquises. On a prolongé de trois mois, de manière à pouvoir passer ce marché. On a acquis les bennes partout. On relance simplement la maintenance, l'entretien et le transport des bennes. C'est la société Exa'Rent.-Sasu. pour la maintenance et le transport.

Christophe DELIGNY

Pour anticiper et répondre à Madame BILL, ce n'est pas le sortant qui a remporté le marché, c'est son concurrent historique sur le secteur. Ils sont deux, sur le transport des bennes, il y a l'entreprise Pasini et la société Exa'Rent.. On va dire qu'il y a une alternance

salvatrice puisqu'ils ont répondu moins cher que le sortant. Ils savent faire, c'est une entreprise qui a l'habitude de travailler sur ce domaine-là.

Le Président

C'est moins cher pour un service équivalent. Y a-t-il des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité. Merci.

Christophe DELIGNY

Vous remarquerez que, dans la numérotique, il y a un trou. On passe de la 65 à la 67. Il y avait inscrit dans l'ordre du jour qui a été soumis à la Commission mixte de la semaine dernière une affaire 66, qui était l'avenant numéro 4. On en parle dans les questions diverses. On l'a retiré de l'ordre du jour parce qu'on n'a pas trouvé d'accord avec le groupement.

IX. 1967 – Autorisation de signer l'avenant n°2 au marché de mise à disposition, entretien, maintenance et transport des bennes du Golfe de Saint Tropez

Ange MUSSO

On était sur l'explication du problème des balayures où, avec Solvalor, à partir du 1^{er} janvier 2026, on a eu quand même un prix qui était très intéressant, qui nous fait énormément baisser la tarification. En revanche, actuellement, on avait un marché pour le transporter jusqu'à Fréjus et il va falloir aller à Marignane. Vous imaginez que ce n'est pas le même prix. Sauf que vous imaginez aussi que, pour le 1^{er} juin, le marché du transport s'arrête. On ne pouvait pas relancer. S'il n'y avait pas eu des élections, on aurait peut-être réussi. Mais là, avec les élections au milieu, c'est très compliqué et même impossible. Je vous propose de prolonger de trois mois, donc du 1^{er} juin jusqu'au 31 août, de manière à ce qu'on ait un avenant qui sera très faible, qui est de 1,11 %, ce qui fait que les deux avenants réunis c'est 6,20 %, donc il n'y a aucun problème. En revanche, le prix du transport qui était à Fréjus pour aller à Marignane, la rotation, c'était 126,42 euros hors taxe, et aujourd'hui cela passe à 402,29 euros hors taxe. Vous allez me dire que c'est multiplié par trois et qu'il n'y a que 1,1 % d'augmentation. Oui, parce que c'est sur l'ensemble du marché et que trois mois, c'est très court par rapport à trois ans. C'est l'avantage. En fait, cela va beaucoup plus loin, mais les deux réunis, l'économie sur le prix de traitement et l'augmentation sur le transport fait que cela nous coûte moins cher. Je suis persuadé qu'en relançant le marché, nous pourrions obtenir des prix plus avantageux, mais pour trois mois et avec des élections en milieu, nous ne pouvions pas faire autrement.

Le Président

Des questions ? Pas de questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

X. 1968 – Renouvellement d'une activité accessoire au profit de Monsieur Michel MARIN

Jean TEYSSIER

Concernant cette dernière fonction attribuée à Michel MARIN arrivant à échéance, au regard de la nécessité pour le syndicat de mobiliser l'expertise juridique acquise par Michel MARIN lors de son parcours professionnel, notamment en matière de contrôle afférents aux délégations de services publics et de sa bonne connaissance de la DSP en cours relative à l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique qu'il accompagne depuis sa création et ses connaissances générales, il est proposé de renouveler une activité accessoire aux besoins du SITTOMAT à compter du 1^{er} février 2006 pour une durée d'un

Toulon, le 4 mars 2026

an. Il est précisé qu'au titre de ses fonctions, une indemnité de 550 euros non soumise aux contributions sociales pour le syndicat à l'exception de la CSG et de la CRDS qui seront à la charge de ce dernier.

Le Président

Des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient. Qui est pour ? Unanimité.

XI.1969 - Renouvellement d'une activité accessoire pour l'aide technique et administrative à la gestion des dossiers relevant de la CCMPM.

Jean TEYSSIER

Concernant la fonction d'appui technique de proximité pour Porte-des-Maures attribuée à Monsieur Julien DELOFFRE, depuis l'adhésion de la Communauté de Communes au SITTOMAT. Au regard de la nécessité pour le syndicat de mobiliser l'expertise technique et la présence en proximité de cet agent des structures et activités syndicales sur le territoire de la CCMPM, en particulier pour tout ce qui relève de la gestion quotidienne du site de transit de Manjastre, du pôle déchetterie/collecte sélective, mais aussi de la capacité de l'agent à appréhender les enjeux stratégiques en matière d'évolution de la gestion des déchets sur son territoire. Il est proposé de renouveler une activité accessoire à son bénéfice pour les besoins du SITTOMAT, à compter du 15 mars 2026 et pour une durée d'un an.

Il est précisé qu'il percevra un forfait mensuel de 550 euros non soumis à contributions sociales pour le syndicat à l'exception de la CSG et de la CRDS qui seront à la charge de ce dernier.

Le Président

Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

Ainsi se termine l'ordre du jour et le vote des délibérations.

XII. Questions diverses

Avenant n°4 au marché global de performances de conception, construction, exploitation, maintenance du centre de tri des collectes sélectives

Christophe DELIGNY

Comme je l'avais dit la semaine dernière, on était vraiment sur le dernier round de négociation avec le groupement et notamment l'entreprise GSE qui est le contractant général bâtiment génie civil qui est en charge de la maîtrise d'œuvre, de la supervision et de la réalisation des travaux de construction. C'était pour tirer les conséquences de la découverte d'Amiante en décembre 2024. Il y avait trois sujets dans cet avenant. Il y avait les sujets de financement des travaux supplémentaires liés à l'amiante. Principalement, ce qui a été retenu, c'était d'encapsuler les terres possiblement polluées à l'amiante par une réhausse, notamment du projet de 43 cm. Cela a nécessité sept phases de terrassement, quand il était simplement prévu initialement dans le marché d'avoir deux phases (déblai, remblai). Cela a nécessité du travail, du temps machine et du temps homme supplémentaire. Après, il y avait également toutes les suggestions liées à la possible présence d'amiante en matière de protection des travailleurs. C'étaient effectivement les obligations de brumisation, des terres pendant le travail. C'était le recours à des engins avec des cabines pressurisées pour mettre les conducteurs d'engins à l'abri des poussières. C'était aussi le travail en tenue

Toulon, le 4 mars 2026

de scaphandre SS4 pour tous les intervenants qui venaient gratter la terre au niveau des fondations, etc. Tout cela représente un montant sur lequel on est tombé d'accord avec le groupement de 1 050 000 euros, à quelques milliers d'euros près. Là-dessus, il y avait un accord. C'est ce qui vaut notamment la hausse de l'autorisation du programme que l'on a voté sur le centre de tri.

Après, il y avait un deuxième sujet qui était le sujet de la rémunération du groupement, disant : on a supervisé un million de travaux supplémentaires. Il y a des délais qui sont venus s'ajouter, parce que cela a pris du temps. Le groupement nous réclame une somme qui est totalement déraisonnable, il nous réclame 550 000 euros. Ils étaient prêts à baisser à 350 000 euros, mais cela nous paraît totalement injustifié. Quand on est maître d'œuvre d'une opération, on prend une rémunération entre 10 et 15 % selon la complexité, et 15 % d'un million cela ne fait que 150 000 euros. C'est ce qu'on leur proposait. Ils n'ont pas voulu. On s'était mis d'accord pour dire que, dans ce cas-là, ce sujet-là, on le réserve, on pourrait convenir d'un avenant et dire que ce sujet-là n'est pas traité et qu'il sera traité ultérieurement. On n'est pas d'accord.

Et il y avait un troisième sujet qui était les délais. Le contractant général tenait beaucoup à cette question des délais, parce qu'à la clé, il y a des pénalités. Les pénalités de retard, c'est 5 000 euros par jour.

Le Président

Et plafonné.

Christophe DELIGNY

Plafonné à 10 % du montant du marché. 10 % du montant du marché, c'est 3 500 000 euros. Là-dessus, il était extrêmement vigilant. Et sur les délais, on ne s'est pas entendus. Il demandait à ce qu'on prenne en compte des délais de... En fait, il y a un décalage de six semaines à leur charge. On était presque tombés d'accord. Eux n'ont pas voulu lâcher sur ce délai in extremis. Ils ont considéré que s'il n'y avait plus que le sujet des travaux supplémentaires, qu'il n'est pas nécessaire de réintroduire tout de suite dans le montant du marché, parce qu'on a fait ces travaux-là, on les a payés sur la base d'OS, on a fait des OS travaux supplémentaires. Donc, les entreprises sont payées. On ne risque d'être embêtés qu'à la toute fin du chantier, dès lors qu'on aura atteint le montant du marché qui n'aurait pas été augmenté du montant des travaux supplémentaires. Mais il y a un phénomène, c'est qu'on ne paye que 85 % du montant des travaux, les 15 % restants seront payés à la levée des réserves de réception, y compris l'avenant. Finalement, on n'aura pas atteint le montant du marché avant le constat d'achèvement de la fin des travaux.

Robert BENEVENTI

Il va demander une somme.

Christophe DELIGNY

Il fera une réclamation au moment du DGD.

Robert BENEVENTI

Quel est le taux ?

Christophe DELIGNY

On ne le sait pas parce que, dans la DPGF, il y a un montant de travaux qui est tout inclus.

Robert BENEVENTI

C'est autour de 10 % ?

Christophe DELIGNY

Je pense qu'il était à plus que ça initialement, mais je pense qu'il s'est un peu trompé dans l'évaluation qu'il a fait des travaux à réaliser.

Robert BENEVENTI

C'est les un million qui génère la demande ?

Christophe DELIGNY

Les un million qui génère les 550 000, oui. Ce n'est pas entendable, on ne peut pas le faire valider. Même 35 %, parce qu'ils étaient prêts à conclure à 350 000, donc de baisser de 200 000. Ils ont des frais de mandat de 20 %, des frais de structure. Après, ils disent qu'il y a du temps passé par les équipes, donc ça vient s'ajouter aux frais de mandat. Et là, effectivement, entre les délais supplémentaires d'études et les délais supplémentaires de travaux, ils arrivent à des montants qui sont ceux dont on parle.

Le Président

De toute façon, c'est hors question. C'est eux qui nous ont foutu dans la mouise dans laquelle nous sommes. Rappelons-nous que leurs sous-traitants nous avaient dit, le jour où ils ont posé la première pierre, que s'ils avaient été en direct, ils auraient réglé facilement les problèmes, on a trouvé sur le site l'équivalent d'un big bag et demi d'amiante.

Christophe DELIGNY

Oui. Et encore ce ne sont pas des petits morceaux. Ils n'ont pas vu les petits morceaux quand ils ont terrassé. Ce sont des morceaux de tuyau, il y avait l'ancienne tuyauterie amianté à certains endroits. C'est dans tous les chantiers.

Le Président

Ils ont été incompétents. On a reçu le Directeur régional, ça s'est très mal passé dans la discussion. Ils ne veulent pas signer l'avenant 4. On va écrire un courrier en prenant note qu'on avait tout préparé pour passer l'avenant 4 avant la fin du mandat, ils ne nous ont pas donné les éléments, etc. On l'a retiré de l'ordre du jour de telle façon... Parce que là, on va terminer au tribunal. De telle façon que, devant un juge, on démontre bien que nous, on a tout fait.

Christophe DELIGNY

En même temps, on ne peut pas tout justifier.

Ange MUSSO

Je vais faire une remarque. On a toujours peur d'aller au tribunal, mais le tribunal administratif exonère Monsieur le Président et moi-même de toute responsabilité. Les avenants sont toujours un risque quand c'est facile à démontrer. Mais là, Robert a vite fait le compte, un million de travaux supplémentaires, 500 000 euros de maîtrise d'œuvre, on nous prend pour des imbéciles. Je pense que ce n'est pas très grave, il faut tenir. Gilles, tu as raison, on écrit, comme ça, on montre que nous, on a voulu avancer, notamment sur ce qui était simple. Parce qu'en général, on avance dans les avenants, dans ce qui est simple. Ils ne peuvent être remis en cause par personne, ni par l'entreprise, ni par le maître d'ouvrage, et en même temps, ni par le juge. Donc ça, on pouvait avancer et rester en suspens les cas un petit peu particuliers. Bon, ils ne le souhaitent pas, on va leur écrire, on va leur dire, ça, c'est très bien. Mais après, il ne faut pas prendre de risques sur cette participation, notamment au maître d'œuvre, parce que je trouve que c'est très risqué juridiquement.

Le Président

Juste en deux minutes, dans une autre vie, Robert et moi, il y a un petit problème similaire dans le cadre d'un syndicat qui s'appelait le SIRTEMEU, au moment de la construction de la station d'épuration de Sicié. C'était la DDE qui était à l'époque notre assistant maîtrise d'ouvrage. Ils avaient déterminé une surface pour laquelle le syndicat, au-dessus de cette surface, devait protéger la falaise. Finalement, il y a eu un marché et, dans le cadre de ce marché, l'entreprise qui a été choisie avait une plus grande surface. Donc, ils commencent à faire les travaux. Et sur la partie où on n'avait pas mis les filets, ça s'écroule. Les entreprises s'arrêtent, c'est normal, et font une réclamation. J'étais le premier vice-président de ce syndicat. Le Président voulait transiger avec les entreprises, la DDE, à l'époque, a dit : non, si vous faites ça, je vous mets au tribunal. Donc, on a décidé d'aller au tribunal, tranquillement, pour que dire la loi. C'était en franc à l'époque, les entreprises ont été condamnées à payer au syndicat 5 millions de francs parce qu'ils étaient en retard, etc. Le syndicat a été condamné à payer aux entreprises 3 millions de francs. L'assistant maîtrise d'ouvrage, qui était la DDE, a été condamné à payer aux entreprises 33 millions de francs.

Robert BENEVENTI

Ils l'avaient mauvaise !

Le Président

Ils l'ont tellement eu mauvaise que nos deux communes ont reçu un procès-verbal de la DDE. Toi, je ne me souviens plus pourquoi. Moi, c'est parce qu'on a, sur un chemin, passé un scrapeur pour nettoyer le chemin. Rappelons-nous pour ceux qui étaient là dans le mandat précédent, j'étais intervenu en disant qu'il était hors de question qu'on enlève des pénalités à l'entreprise qui exploite, on va devant le tribunal et le tribunal décidera ce qu'on doit faire. C'est bien ce qu'on va appliquer, et on ne leur fera pas de cadeau. Si je suis encore là, on ne leur fera pas de cadeau parce que ce qui s'est passé est scandaleux.

On termine sur une bonne note parce qu'on a vu qu'au SCoT, ils nous ont offert un coup à boire à la fin du syndicat. Robert nous a montré l'exemple. Je vous propose de clore cette réunion du syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H40

Monsieur le Président du SITTOMAT
Monsieur Gilles VINCENT



Le secrétaire de séance
Monsieur Albert TANGUY

